

**RÉUNION DU COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL  
PERSONNEL ENSEIGNANT – SECTEUR JEUNES  
LE JEUDI 9 JUIN 2016 À 9 H 00  
AU CFP DE ST-FÉLICIEN (SALLE 14)**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Présences
2. Adoption de l'ordre du jour ordre du jour : François Côté
3. Procès-verbal du 14 avril 2016 pv : Audrey Piquette
  - 3.1 Adoption
  - 3.2 Suivi
4. Retour sur la procédure d'affectation
5. Portrait des excédents
6. Octroi contrat à temps partiel
7. Mutations
8. Attribution des nouveaux postes
9. Rencontre en août
10. Décision périodes enseignants ressources
11. Cours d'été
12. Varia :
  - 12.1 Nego locale
  - 12.2 Calendrier des rencontres
  - 12.3 \_\_\_\_\_
  - 12.4 \_\_\_\_\_
13. Date de la prochaine rencontre

François Jeanrie, directeur Service des ressources humaines

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes  
de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue le 14 avril 2016 à 9h  
au centre administratif de Roberval  
sous la présidence de François Jeanrie**

---

**1. PRÉSENCES**

François Jeanrie, Audrey Piquette, Francis Côté, Pierre Côté, Suzie Boivin, Nathalie Painchaud, France Lapierre et Mario Simard.

**Invitée :** Chantale Simard.

**MOT DE BIENVENUE :** François Jeanrie souhaite la bienvenue à tous.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

France Lapierre propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par le président.

**VOTE :** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2016**

**3.1 Adoption**

Suzie Boivin propose l'adoption du procès-verbal du 10 février 2016.

**VOTE :** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Suivi du procès-verbal du 20 octobre 2015**

**Au point 14, Enseignant répit**

François Jeanrie mentionne qu'en raison des budgets, le projet d'enseignant répit se prolongera jusqu'au 6 mai inclusivement.

**Au point 19, Politique télécommunication**

François Jeanrie demandera à nouveau aux directions d'écoles et des centres pour qu'une présentation de la politique soit faite aux enseignantes et enseignants.

**Suivi du procès-verbal du 10 février 2016**

**Au point 4, Calendrier scolaire 2016-2017**

François Jeanrie dépose le calendrier scolaire 2016-2017 pour la formation générale des jeunes (joint au présent procès-verbal).

**Au point 15, Entente de principe**

Les deux parties sont en attente de la signature des textes de la convention collective 2015-2020. France Lapierre mentionne qu'une nouvelle mise à jour de la liste des écoles situées en milieu défavorisés (annexe XLVI) sera produite et précise que l'utilisation de cette nouvelle liste sera en vigueur seulement à compter de l'année scolaire 2017-2018.

**Au point 16, Renouvellement entente locale et arrangements locaux**

La partie syndicale questionne de nouveau la partie patronale afin de débiter la négociation locale et exprime son intention de renouveler l'entente locale sous forme de mise à jour et d'y intégrer le protocole de coupure de traitement dans les arrangements locaux. La partie patronale mentionne qu'elle doit faire de nouvelles vérifications et communiquera avec la partie syndicale par la suite.

**4. CLIENTÈLE SCOLAIRE 2016-2017**

Chantale Simard dépose les documents liés à la clientèle scolaire pondérée et non pondérée pour l'année scolaire 2016-2017 (joint au présent procès-verbal) et en fait la présentation.

*Un rappel  
sera  
fait*

**5. DÉPÔT DES DOCUMENTS DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

François Jeanrie dépose les documents liés à l'organisation scolaire 2016-2017 (joints au présent procès-verbal) et en fait la présentation.

**6. AFFECTATION ÉCOLE, SECTEUR ET COMMISSION**

Les affectations écoles se dérouleront entre le 2 et le 6 mai 2016. L'affectation secteur (pour les quatre secteurs) aura lieu le 9 mai 2016 alors que l'affectation commission se tiendra entre les 9 et 12 mai 2016. Tous les documents de l'organisation scolaire seront accessibles sur le portail de la commission scolaire dans la semaine du 25 avril. François Jeanrie précise que les documents seront mis à jour périodiquement sur le portail d'ici la fin de l'année scolaire.

**7. VARIA**

**7.1 Mutation 2016-2017**

Les deux parties sont en accord pour réunir les enseignants afin de procéder aux mutations 2016-2017 pour les champs 2 et 3 en utilisant la même formule des dernières années. Cette rencontre aura lieu le 8 juin à 16 h 15 à la bibliothèque de la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien. Pour les autres champs d'enseignement, les ressources humaines communiqueront par téléphone avec les enseignants concernés et procéderont selon la même formule que pour les champs 2 et 3. Les demandes de mutation et de changement de champ doivent être acheminées à Mme Hélène Guertin au Service des ressources humaines au plus tard le 3 juin 2016 à 16 heures.

**7.2 Octroi des contrats**

Ce point sera discuté lors de la prochaine rencontre du CRT.

**7.3 Perfectionnement des enseignants**

François Jeanrie dépose le tableau des sommes pour les écoles primaires et secondaires (joint au présent procès-verbal).

**7.4 Cours d'été**

François Jeanrie précise que la séquence pour l'attribution des contrats sera la même que l'année dernière, en priorisant ceux et celles qui ont donné des cours d'été en 2014-2015. La partie syndicale demande que l'attribution des contrats soit offerte dans l'ordre aux enseignantes et enseignants de la liste de priorité qui n'ont pas obtenu un contrat partiel à 100 % en 2015-2016. La partie patronale analysera la demande syndicale et fera un suivi d'ici quelques semaines.

**7.5 Cas CNESST – pratique actuelle**

Dorénavant, les ressources humaines offriront la possibilité aux enseignantes et enseignants de recevoir 75 % de leur rémunération lors d'une situation de refus, de révision administrative ou de contestation en lien avec une déclaration d'accident de travail ou de lésion professionnelle. Présentement, la pratique de la commission scolaire est de payer tous les enseignantes et enseignants avec plein salaire avant même de savoir le résultat final de la contestation. À l'occasion, lorsque les enseignantes et enseignants n'ont pas gain de cause, elles ou ils doivent rembourser à la commission scolaire les sommes perçus en trop, ce qui peut représenter des montants importants.

**8. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu le 9 juin 2016 à 9 h au Centre administratif de St-Félicien.

**LEVÉE DE LA RENCONTRE**

La séance est levée à 11 h 59.

---

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes  
de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue le 23 janvier 2013 à 13 h 30  
au centre administratif de Dolbeau-Mistassini  
sous la présidence de François Jeanrie**

---

**1. PRÉSENCES**

François Jeanrie, Audrey Piquette, Larry Besson, Pierre Côté, Éric Gagné, Claude Gauthier, France Lapiere et Mario Simard.

**MOT DE BIENVENUE :** François Jeanrie souhaite la bienvenue à tous.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

France Lapiere propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par le président.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. PROCÈS-VERBAL DU 30 OCTOBRE 2012**

Larry Besson propose l'adoption du procès-verbal du 30 octobre 2012.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Suivi du procès-verbal du 5 juin 2012**

**Au point 4. Séquence de comblement suppléance,** la partie patronale mentionne qu'une modification sera apportée au document afin de préciser que lorsqu'une enseignante ou un enseignant ayant une tâche inférieure à 90 % est mis(e) en disponibilité, sa tâche sera comblée avant les enseignants ayant un contrat dans l'école.

**Au point 11. Cours d'été,** la partie patronale informe les membres du comité qu'elle prévoit bientôt faire un appel de candidature pour offrir les cours d'été. Ceux-ci seront offerts aux enseignants selon la séquence suivante : 1) liste de priorité, 2) liste d'ancienneté, 3) liste de suppléance.

**Suivi du procès-verbal du 30 octobre 2012**

**Au point 14. Suivi - paie web,** François Jeanrie mentionne que les feuillets fiscaux en format PDF pour la déclaration de revenus de l'année 2012 ne sont pas encore disponibles pour le moment. Il précise que seulement les enseignants inscrits pourront avoir accès à ces feuillets en format web. Il mentionne également que tout le personnel de la commission scolaire devra s'inscrire afin de recevoir leurs feuillets pour l'année fiscale 2013.

**Au point 17. Anglais intensif (journée pédagogique),** Larry Besson mentionne que pour le secteur de Dolbeau-Mistassini, les enseignants obtiendront une journée de libération telle que prévue par le MELS le 25 janvier prochain pour effectuer le transfert de groupe. Quant à la deuxième journée qui avait été prévue en pédagogique flottante, elle a été annulée.

**Au point 19.1 Ébénisterie (Le Tournant),** François Jeanrie précise que le contrat d'engagement d'un enseignant non légalement qualifié a débuté le 30 novembre 2012 à la suite d'une tolérance d'engagement.

**5. CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014**

François Jeanrie dépose le projet de calendrier scolaire 2013-2014 (joint au présent procès-verbal). La partie syndicale a jusqu'au 15 février 2013 afin d'émettre des commentaires à la partie patronale.

## **6. ÉCHÉANCIER PROCÉDURE D'AFFECTATION 2013-2014**

François Jeanrie dépose l'échéancier de la procédure d'affectation 2013-2014 (joint au présent procès-verbal) et en fait la présentation.

## **7. COMITÉ PERFECTIONNEMENT**

François Jeanrie mentionne que la prochaine rencontre du comité de perfectionnement aura lieu le 7 février 2013.

## **8. SUIVI PROTOCOLE COUPURE DE TRAITEMENT**

Les parties patronale et syndicale prévoient l'évaluation du protocole d'ici le mois de mai prochain. Pour le moment, les deux parties sont satisfaites du déroulement du projet pilote.

## **9. AFFECTATION SPÉCIALISTES**

Les parties patronale et syndicale sont en accord pour le maintien du statu quo concernant le processus d'affectation des enseignants spécialistes au primaire en lien avec la clause 5-3.17.08 de l'entente locale tout en convenant de discuter préalablement advenant des situations particulières.

## **14. SPÉCIALISTES 8-7.07**

François Jeanrie dépose un tableau en lien avec la clause 8-7.07 de la convention collective (joint au présent procès-verbal) et en fait la présentation.

## **10. LISTE D'ANCIENNETÉ AU 30 JUIN 2012**

François Jeanrie dépose la liste d'ancienneté au 30 juin 2012 (jointe au présent procès-verbal) pour affichage dans les écoles. Les enseignants ont jusqu'au 15 février 2013 pour apporter des modifications s'il y a lieu. François Jeanrie donne des précisions concernant l'ajout de deux postes au secondaire, un poste en mathématique à la Polyvalente Jean-Dolbeau et un poste en arts plastiques à la Polyvalente des Quatre-Vents. Cette liste d'ancienneté sera officielle le 18 février 2013 en vue de la procédure d'affectation 2013-2014.

## **11. ANNEXE 1**

Les parties patronale et syndicale analyseront différents scénarios afin de rétablir une cohérence dans la répartition des périodes au champ 1 tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

## **12. RETOUR SUR L'OCTROI DES CONTRATS À TEMPS PARTIEL**

France Lapierre mentionne que certains contrats auraient été bonifiés après l'octroi des contrats, mais à l'intérieur du délai de dix jours. La partie patronale fera des vérifications à ce sujet.

## **13. DEMANDE DE PARENTS**

Les deux parties conviennent que lorsqu'il y a une demande d'information supplémentaire de la part d'un parent concernant un élève, cette demande doit d'abord être adressée à la direction d'école.

## **15. VARIA**

### **15.1 Postes supplémentaires**

Ce sujet a été discuté au point 10.

### **15.2 Horaires continus**

François Jeanrie mentionne que la commission scolaire tentera d'analyser et d'apporter certaines balises concernant les horaires continus lors de journées pédagogiques flottantes. Il précise que le directeur général doit vérifier la validité des « 180 jours de classe » et voir s'il y a lieu de faire des demandes de dérogations lorsque deux jours de travail se déroulent la même journée. Il indique que pour le moment, la possibilité de faire des horaires continus lors de journées

pédagogiques flottantes est mise sur la glace jusqu'à nouvel ordre. Cependant, il précise qu'il est toujours possible de faire un horaire continu en cas de tempête hivernale lorsque les conditions routières sont périlleuses. À cet effet, les enseignants peuvent se rendre à une école près de leur domicile, mais doivent tout de même rapporter leur présence à leur établissement d'attache.

**16. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu le 10 avril 2013 à 9 h au centre administratif de Roberval.

**LEVÉE DE LA RENCONTRE**

La séance est levée à 15 h 53.

---